

Conditions générales des prestations de formation – URIOPSS Occitanie

L'URIOPSS Occitanie est un organisme de formation enregistré sous le numéro : 91 34 00139 34. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

INSCRIPTION

Vous devez nous adresser vos inscriptions le plus rapidement possible et au plus tard 10 jours avant le début du stage, à l'aide du bulletin d'inscription prévu à cet effet (disponible sur www.uriopss-occitanie.fr ou adressé sur demande), complété et signé par l'employeur.

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée et ne sont acceptées que dans la limite des places disponibles. En cas de dépassement de l'effectif maximum, une nouvelle session peut être proposée.

ANNULATION ET DESISTEMENT

DU FAIT DE L'URIOPSS OCCITANIE

Si le nombre d'inscriptions est insuffisant, l'URIOPSS Occitanie se réserve le droit de reporter ou d'annuler un stage jusqu'à 10 jours avant la date programmée.

L'URIOPSS Occitanie en informe l'association, l'établissement et/ou le stagiaire. Aucune indemnité ne sera versée au participant en raison d'une annulation du fait de l'URIOPSS Occitanie.

DU FAIT DU STAGIAIRE

Toute annulation **doit être signifiée par écrit** (courrier, mail) au plus tard 10 jours avant la date d'ouverture du stage.

Passé ce délai et jusqu'à l'avant-veille du stage, l'URIOPSS Occitanie se réserve de facturer des frais de dossier à **hauteur de 25% du coût total de la formation.**

Dans le cas d'une annulation la veille ou le jour même du stage, celle-ci devra être confirmée par écrit et l'URIOPSS Occitanie retiendra la totalité du coût de la formation.

En cas d'absence ou d'abandon au cours du stage, ce dernier est payable en totalité.

En cas de maladie, aucun frais ne sera facturé sur envoi d'un justificatif écrit. Si le stagiaire indisponible est remplacé par un autre salarié, l'URIOPSS ne facturera pas de frais. Il convient dans ce cas d'aviser l'URIOPSS Occitanie le plus rapidement possible.

TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT

Les tarifs des formations indiqués sur le programme sont exonérés de TVA au titre de l'article 261.7 a-b du CGI et s'entendent pour l'année civile 2019. Ils comprennent les frais de gestion du dossier administratif, l'animation de la formation, la documentation pédagogique remise à chaque participant. Les repas, les frais de transport et d'hébergement des stagiaires ne sont pas compris.

Le règlement des frais de participation est à effectuer lors de l'inscription par chèque à l'ordre de l'URIOPSS Occitanie (encaissé à l'issue de la formation) ou par virement bancaire (un RIB vous sera adressé sur demande).

En cas de facturation à un organisme collecteur, le bulletin d'inscription doit être accompagné des coordonnées de l'OPCA, de l'attestation de prise en charge de l'action de formation et du montant de ladite prise en charge. Si le dossier de prise en charge ne parvient pas à l'URIOPSS Occitanie avant le 1^{er} jour de stage, les frais seront directement facturés à l'établissement du participant.

Conditions générales des prestations de formation – URIOPSS Occitanie

MODALITES PRATIQUES

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle organisée par l'URIOPSS Occitanie, l'association, l'établissement ou le service reçoit :

Lors de son inscription, un mail prenant compte de la réception de celle-ci.

Avant le début du stage, une convocation, une convention de formation reprenant les modalités pratiques du stage, dont un exemplaire est à retourner signé et revêtu du cachet de l'association, de l'établissement ou du service, et le règlement intérieur.

Durant le stage, une feuille d'émargement, une attestation de présence et un formulaire d'évaluation de l'action de formation seront à compléter. **A l'issue de la formation**, une facture ou une facture acquittée (sur demande).

Les formations ont lieu dans les locaux de l'URIOPSS Occitanie, de 9h00 à 17h00 sauf indication contraire sur la convocation adressée au stagiaire.

Pendant la durée de la formation, les stagiaires sont couverts par la responsabilité civile de leur association, établissement ou service d'origine.

FONCTIONNEMENT PEDAGOGIQUE

Les formations se déroulent selon un principe d'alternance entre exposés théoriques, exemples pratiques et échanges d'expériences, au plus proche des attentes des participants.

Les intervenants peuvent être amenés à spécifier la méthode pédagogique utilisée.

A l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise à chaque stagiaire, à compléter sur place.

L'URIOPSS Occitanie se tient à votre disposition pour vous aider dans le choix d'un stage et pour envisager avec vous un parcours de formation adapté à votre projet professionnel.

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

MODALITES DE FORMATION INTRA

L'ensemble des formations proposées en inter-établissements est déclinable en intra-établissements afin de répondre aux attentes, aux projets et caractéristiques de l'association, de l'établissement ou du service.

Suite à votre retour favorable du devis, l'URIOPSS Occitanie transmet une convention de formation en deux exemplaires.

Une liste de participants devra être transmise afin de préparer les émargements et les attestations de présence.

En cas de prise en charge par un OPCA, l'URIOPSS Occitanie en sera informée avant l'établissement de la convention.

NOTRE OFFRE DE FORMATION

L'URIOPSS Occitanie invite ses adhérents à lui remonter leurs besoins en matière de formation professionnelle continue afin de construire ensemble une offre adaptée, répondant aux objectifs que se fixe l'association, l'établissement ou le service.

L'offre de formation proposée par l'URIOPSS Occitanie, à travers ce catalogue, pourra être enrichie tout au long de l'année 2019 par de nouvelles formations, au vu de vos demandes ou de l'actualité.